

estropiés par les mercuraires, qui déformaient leurs membres afin d'exciter la pitié des passants par une coupable industrie. La vie, la santé, l'intégrité des membres et la pudeur de ces êtres faibles étaient donc un jeu, un caprice, un moyen de gagner de l'argent entre les mains des parents et des spéculateurs dénaturés.

Le père de famille romain conservait toute sa vie le droit absolu sur les enfants qui restaient à la maison ; ceux-ci ne pouvaient ni tester, ni acquérir. Il avait toujours la faculté de les emprisonner, de les envoyer aux mines ou même de les tuer, fussent-ils revêtus des charges les plus importantes de la République. Témoin l'exemple de Brutus et de Fabius, sénateurs, qui immolèrent, tous les deux, leurs fils adultes sur l'autel de la patrie. Plus tard, la dignité de patrice soustraira un fils à l'autorité paternelle.

On ne peut lire sans épouvante ce que Platon, Aristote disent. Platon veut qu'on immole tous les enfants difformes. Chez les anciens Germains et chez les autres peuples barbares, il en était à peu près de même. C'est avec raison que, dans leurs apologies, saint Justin, Tertullien, Lactance, reprochent aux païens leurs infanticides et l'oubli des lois de la nature.

En résumé, dans l'antiquité, un père pouvait empêcher l'enfant de naître ; né, il pouvait s'en débarrasser ; s'il le conservait, il avait sur lui une autorité pleine de tyrannie.

Tel est, en quelques mots, le triste sort de l'enfant dans la famille païenne.

Il est le même aujourd'hui dans les pays infidèles. La Chine autorise toujours l'infanticide et l'exposition des